

« Gouvernance démocratique : Présider et Diriger en tant qu'Entrepreneur Social & Solidaire »

ESS

Guide d'amélioration des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS

NIVEAU DEBUTANT

Une gouvernance démocratique est facteur de performance accrue. Néanmoins, les formes et les motivations d'engagement ne cessent d'évoluer. Pour gagner en taux de participation aux instances et en implication de parties prenantes, la CRESS vous propose de mettre en œuvre une démarche simple et efficace d'évolution de votre organisation politique et stratégique.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice des mandats de représentation politique** : compétences requises, difficultés de gouvernance, changements de temporalité, bénévoles et salariés, évolutions techniques et technologiques, changements géographiques et institutionnels...
- **Maitriser les pistes d'évolution de la gouvernance au sein de l'ESS** : mettre en place une organisation stratégique efficace, (re)mobiliser le collectif autour d'une démarche entrepreneuriale, changer de statut...
- **Préparer et mettre en œuvre une nouvelle organisation politique et stratégique** : répartir les rôles et les responsabilités, conduire le changement de gouvernance (étapes, rôle des dirigeants)...

CONTENUS / RESULTATS

- Faciliter l'évolution du projet collectif
- Structurer une démarche d'amélioration de la gouvernance
- Décliner une nouvelle organisation politique et stratégique

• POUR LES STRUCTURES :

Gagner en performance globale, légitimité des décisions, participation aux votes des instances, renouvellement des administrateurs, mobilisation des salariés et parties prenantes...

• POUR LES INDIVIDUS :

Gagner en capacité d'écoute, influence, management, reconnaissance, mise en action, prise de recul...

DATE : 27 et 28 novembre à LYON

12 et 13 décembre à CLERMONT-FERRAND

HORAIRES : 9h-17h

DUREE : 14h

PUBLIC : Dirigeant, Président.e, Directeur.trice, Créateur.trice d'une structure ou entreprise de l'ESS.

Groupe de 6 (min) à 10 personnes (max).

PRE REQUIS : Aucun

MATERIEL : Aucun

PEDAGOGIE :

- ✓ Apports de fondamentaux
- ✓ Entraînement avec cas pratiques choisis parmi les participants
- ✓ Nature de la formation : Acquisition de compétences
- ✓ Sanction de la formation : Attestation de présence
- ✓ Appui individuel post-formation (entretien téléphonique de 30 min.)

INTERVENANTS : Julien LOÏS - Directeur de la CRESS, Formateur expérimenté, Expert en sciences politiques et économiques, Maître de conférences associé

TARIF : 710 € nets / stagiaire (Adhérents : 570 €)

La CRESS est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue. Ce tarif comprend le coût de l'animation de la formation ainsi que les supports pédagogiques. Tout autre frais engagé - hébergement, repas, transport, etc.- est à la charge du participant.

RENSEIGNEMENT : Sébastien MARECHAL

04 78 09 11 97 – formations@cress-aura.org

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

« Gouvernance démocratique : Présider et Diriger en tant qu'Entrepreneur Social & Solidaire »

• **ENTREPRISE :**

Nom de l'organisme :

Siret :

Adresse :

Ville : Code postal :

Nom du contact : Poste :

Téléphone : E-mail :

• **SESSION CHOISIE :**

• **PARTICIPANTS :**

NOM	Prénom	Fonction	E-mail

• **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- ✓ **Toute inscription nécessite l'envoi du présent bulletin d'inscription par mail ou par courrier à :**
CRESS Auvergne-Rhône-Alpes - 11, rue Auguste Lacroix 69003 LYON / formations@cress-aura.org
- ✓ La CRESS étant engagée auprès d'intervenants extérieurs, **toute inscription doit être accompagnée** du règlement du coût total de la formation (710€ € nets de taxe ou 570€ si Adhérent) **avant** le début de la formation.
 - **Par chèque à l'ordre de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes** au 11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon
 - **Par virement avec la mention : « FORMATION + date(s) concerné(e)s » :**
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes IBAN : FR76 - 1382 - 5002 - 0008 - 7715 - 3357 - 861
- ✓ **Informations sur les inscriptions :**
 - Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure, et le montant versé sera remboursé pour une annulation intervenant au moins 7 jours avant la formation.
 - Un devis est transmis sur simple demande.
 - Si le nombre de participants est insuffisant, la CRESS peut annuler la formation. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées directement.

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :